

A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR

COMMUNE DE NIEDERANVEN	
Reçu le	
09 MARS 2026	
Reçu par :	Resp. 41/35
Copie à :	
Accusé de réception : ☐ oui ☐ non	

COPIE

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 23 mars 2026 à 08,30 heures
dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour ;
- 2) Approbation de la convention de servitude entre la Ville de Luxembourg et le SIDOR (chauffage urbain) ;
- 3) Tarif d'incinération – information ;
- 4) Présentation du plan pluriannuel de financement 2026-2029 ;
- 5) Divers.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.

Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.